

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Paris, le 19 mai 2020**

**Beaugrenelle autorisé à ouvrir**

**Répondant point par point aux conditions fixées par les autorités, Beaugrenelle a obtenu ce jour du Tribunal Administratif de Paris la suspension immédiate de l'arrêté de fermeture dont il faisait l'objet et ouvrira donc ses portes dès mercredi 20 mai. Cette décision favorable va permettre à la centaine de commerçants de Beaugrenelle de reprendre leur activité, dans le respect de protocoles sanitaires stricts visant à assurer la sécurité de tous.**

Beaugrenelle a contesté devant le juge du référé liberté du Tribunal Administratif de Paris l'arrêté préfectoral du 13 mai 2020 prononçant sa fermeture jusqu'au 10 juillet 2020. *« Beaugrenelle répond point par point aux conditions fixées par les autorités, à savoir : une surface commerciale utile inférieure à 40 000 m<sup>2</sup>, une zone de chalandise limitée au bassin de vie (ce qui est le cas en l'absence des touristes), le respect de protocoles sanitaires stricts (lesquels ont été soigneusement anticipés par les équipes de Beaugrenelle) précise l'avocat de Beaugrenelle, Me Vincent Brenot, associé du cabinet August Debouzy.*

Le Tribunal Administratif de Paris a statué favorablement le 19 mai et Beaugrenelle peut donc ouvrir dès le mercredi 20 mai (à l'exception des activités de restauration et de cinéma qui ne sont pas encore autorisées à le faire). Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Philippe Goujon, Maire du XV<sup>ème</sup> arrondissement, avaient d'ailleurs tous deux exprimé un avis favorable à la réouverture de Beaugrenelle, étant donné les caractéristiques spécifiques du centre et ses conditions d'exploitation.

Préparés avec le plus grand soin depuis plusieurs semaines, des protocoles sanitaires stricts sont d'ores et déjà en place à Beaugrenelle visant à assurer la sécurité des visiteurs et des personnels (mise à disposition gracieuse et port obligatoire de masques, renforcement du nettoyage, mesures de contingentement et de distanciation sociale...).

*« Nous nous réjouissons de cette décision sage, pleinement justifiée et qui va permettre à la centaine de commerçants de Beaugrenelle, durement touchés par la crise sanitaire comme tous les acteurs de la filière, de reprendre leur exploitation et à nos consommateurs de retrouver leur centre en toute sécurité dès le 20 mai. C'est en responsabilité et avec la volonté de relancer au plus vite l'activité de tout un écosystème représentant plus de 1100 emplois directs que nous avons mené ce combat couronné de succès »* déclare Maurice Bansay, Président fondateur d'Apsys, copropriétaire de Beaugrenelle et gestionnaire du site.

**Contact presse et demandes d'interview Apsys :**

Agence Shan  
Laetitia Baudon-Civet  
[apsys@shan.fr](mailto:apsys@shan.fr)  
06 16 39 76 88

**Contact presse et demandes d'interview Beaugrenelle :**

Agence Profile  
Nicolas Brodiez  
[beaugrenelle@agence-profile.com](mailto:beaugrenelle@agence-profile.com)  
06 15 93 52 10